

**REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE RENE HONNORE  
A LIRE ATTENTIVEMENT**

1. **Capacité maximale autorisée : 600 personnes debouts maximum ou 500 personnes assises. L'organisateur s'engage à ne pas accueillir plus de participants.**

2. Elle ne peut en aucun cas être louée aux particuliers pour des manifestations privées, même sous couvert d'une association.

**3. Aucun repas ne peut être confectionné sur place (traiteur ou réchauffage). Bouteilles de gaz, friteuses interdites.**

4. Il est strictement interdit de fumer dans cette salle

**5. les animaux ne sont pas admis.**

**6. En ce qui concerne les locations du samedi, les mises en œuvre ne peuvent se faire que le jour même.**

7. Au moment de la remise des clés, la personne responsable de la manifestation fera le tour de la salle avec le gardien afin de prendre connaissance des dispositifs de sécurité incendie afférents à l'équipement et s'engage à faire appliquer les règles de sécurité.

8. Aucun affichage ni pose de décor ne peut se faire sur les murs. Seul le portique central peut être utilisé pour suspendre des décors légers.

**9. Le demandeur, responsable de la manifestation doit assurer la sécurité de la manifestation tant à l'intérieur de la salle qu'à l'extérieur de la salle.**

10. L'organisateur responsable veillera au bon stationnement des véhicules à l'extérieur afin de permettre en cas de nécessité l'accès aux véhicules de secours.

11. Il assure le nettoyage des lieux. Il lui incombe notamment de :

- Maintenir en permanence l'accès libre des dégagements et sorties pendant toute la durée de la manifestation,
- Démonter les tables, quand il y a lieu, et ranger les chaises, (à nettoyer).
- Prévoir les produits et matériel de base nécessaires à l'entretien,
- Balayer la salle, ainsi que les toilettes, (couloir, escalier entrée principale).
- Balayer et laver la cuisine, si utilisée,
- Laver et essuyer la vaisselle si utilisée, nettoyer le four si utilisé,
- Trier les déchets et les vider dans les poubelles adéquates,
- Vider les bouteilles en verre dans les containers prévus à cet effet dans les horaires impartis,

**- Toute vente de bouteilles en verre de 25 ou 33 cl est interdite,**

- Remettre les clés de l'entrée, soit au gardien, soit au service gestionnaire le cas échéant.

12. Le demandeur devra signaler au service gestionnaire ([sonia.keffi@annecy.fr](mailto:sonia.keffi@annecy.fr)) toute détérioration accidentelle des locaux ou tout dysfonctionnement de l'équipement mis à sa disposition (ex : chauffage, électricité, appareil de cuisine, etc.).

13. Si le nettoyage de la salle n'est pas effectué correctement, les heures de ménage nécessaires à la remise en état de cette salle seront facturées à l'intéressé.

**14. L'utilisateur des locaux déclare qu'il est parfaitement assuré et fournira l'attestation qui s'y rapporte.**

15. Le demandeur sera tenu pour civilement responsable de toutes dégradations qui pourront avoir été commises pendant l'occupation des lieux. Dans ce cas, les réparations des dégâts causés seront effectuées par la ville et seront facturées par titre de recette.

**Afin de respecter les règles de bon voisinage, nous vous rappelons que toute manifestation doit se dérouler dans le calme et impérativement être terminée à l'heure fixée dans ce contrat.**

**Précisions pour toute manifestation :**

↳ **Utilisation le samedi** → la musique doit être arrêtée à 2 heures du matin maximum, l'évacuation des lieux effective à 3h du matin, le ménage devant être effectué le dimanche.

↳ **Utilisation le dimanche** → la musique doit être arrêtée à 20 heures maximum et le nettoyage de la salle et son évacuation effective à 22 heures au plus tard.

**TOUT UTILISATEUR QUI ENFREINDRA CES REGLES SE VERRA REFUSER LA LOCATION DE CETTE SALLE POUR UNE OU PLUSIEURS ANNEES.**

**Si un problème technique devait survenir lors de la manifestation, je vous rappelle que vous devez impérativement appeler le gardien ☎ : 06.17.25.43.22**

Le demandeur déclare avoir pris connaissance de l'ensemble de ces dispositions et accepte de s'y conformer.